



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6116^e séance

Jeudi 30 avril 2009, à 16 h 35

New York

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/211)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-31940 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/211)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/225, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2009/211, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1870 (2009).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux que le Conseil ait adopté à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le vote du Conseil est le reflet de son appui inébranlable aux activités de l'ONU au Sud-Soudan. Il reflète aussi la conviction continue du Conseil que l'application

intégrale de l'Accord de paix global est indispensable à la réalisation d'une paix durable pour le peuple soudanais.

Après des années de conflit et de privations économiques, les citoyens soudanais méritent un avenir pacifique et prometteur. Le peuple soudanais est confronté à de nombreux défis. Nous sommes préoccupés par la détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan. Les relations entre ces deux pays ont des conséquences sur la paix dans l'ensemble du Soudan. C'est pourquoi nous nous réjouissons des pourparlers bilatéraux tenus à Doha entre le Tchad et le Soudan sous l'égide du Qatar et de la Libye, et que nous les considérons comme un pas dans la bonne direction.

Nous continuons cependant d'être extrêmement préoccupés par les conséquences négatives qu'ont dans les trois zones les expulsions décidées les 4 et 5 mars par le Gouvernement soudanais contre 13 organisations humanitaires, sans même parler des besoins humanitaires du Darfour et des souffrances que subira la population du fait de ces expulsions. Les États-Unis estiment que rien ne justifie les actions du Gouvernement soudanais. La soudaineté des expulsions de ces organisations non gouvernementales expose à de graves dangers un trop grand nombre de civils innocents.

Le Gouvernement soudanais est le premier responsable de sa population. C'est pourquoi nous exhortons le Soudan à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour rétablir effectivement la fourniture de l'aide aux civils les plus vulnérables du pays. Nous appuyons pleinement le travail que continue d'accomplir la MINUS pour aider à mettre en œuvre l'Accord de paix global, protéger les civils vulnérables et aider le peuple soudanais à parvenir à une paix durable.

M. Ripert (France) : La France soutient pleinement l'action de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et plus généralement, l'action du Secrétaire général et du système des Nations Unies dans ce pays. La France est fermement attachée à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, que la MINUS a pour mandat d'accompagner. Cet accord a permis de mettre un terme à plusieurs décennies de conflit et de définir un cadre pour la paix, l'unité et le développement futur du Soudan.

Nous sommes également fermement attachés à la résolution pacifique de la crise du Darfour, qui a rendu

nécessaire depuis plusieurs années la plus grande opération humanitaire au monde. Dans ce contexte, nous soutenons les trois volets de l'action du Secrétaire général pour répondre à la situation de crise créée par la décision du Gouvernement soudanais d'expulser de nombreuses organisations non gouvernementales, tel que cela est clairement décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/211) sur la Mission des Nations Unies au Soudan.

Nous continuons en particulier d'appeler le Gouvernement soudanais à revenir sur les fermetures ou sur les expulsions d'organisations non gouvernementales qui fournissaient jusqu'à récemment une part essentielle de l'assistance humanitaire à la population, en particulier dans les trois zones adjacentes et à rétablir un environnement favorable au travail des acteurs humanitaires. Nous relevons en effet, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, que « ces expulsions et fermetures sont susceptibles de provoquer une crise humanitaire grave » (S/2009/211, par. 88).

La France est attachée à ce que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies continuent de suivre de très près cette situation sans en sous-estimer la gravité, en vue de mettre toutes les parties devant leurs responsabilités au titre du droit international humanitaire comme des engagements qu'elles ont pris, et de faire en sorte que l'aide humanitaire puisse effectivement parvenir aux populations qui en ont, aujourd'hui encore, un besoin vital.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la résolution que nous venons d'adopter, qui réaffirme l'attachement du Conseil à la mise en œuvre de l'Accord de paix global ainsi qu'à la paix et à la stabilité au Soudan. Toutefois cet attachement, nous oblige également à soulever une autre question qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les initiatives visant à encourager la paix et la stabilité. Concrètement, je veux parler de la décision du Gouvernement soudanais d'expulser et de suspendre les organisations humanitaires et d'aide au développement. Cette décision fait que les trois zones et le Soudan oriental ne reçoivent presque plus d'aide pour les activités humanitaires de relèvement et de réintégration.

La fourniture de l'aide humanitaire et au développement dans ces zones est fondamentale pour pouvoir effectivement mettre en œuvre l'Accord de paix global. C'est ainsi que le Conseil a compris la

situation lorsqu'il a examiné cette question au cours des consultations qu'il a tenues les 6, 20 et 26 mars, à la suite des exposés que lui ont fait le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires, le Directeur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes.

C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, il aurait été tout naturel que la résolution sur le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan exprime, dans les alinéas de son préambule comme dans ses dispositions, le rejet par le Conseil des mesures prises par le Gouvernement soudanais à l'encontre des organisations humanitaires et d'aide au développement, compte tenu des répercussions négatives que cette décision risque d'avoir sur l'aide humanitaire et sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Nous aurions souhaité que cet élément soit maintenu au dixième alinéa du préambule ainsi qu'au paragraphe 13, comme il l'a été pour les différents projets qui ont été négociés jusqu'à cette version finale.

Nous avons néanmoins voté pour un texte où ne figure plus cette référence. C'est pourquoi, notre interprétation est qu'en évoquant, au neuvième alinéa du préambule, les « événements des 4 et 5 mars 2009 », la résolution adoptée aujourd'hui fait référence à la décision d'expulser les organisations humanitaires et d'aide au développement.

Je voudrais terminer en rappelant que la question de l'assistance humanitaire ne doit être liée à aucune autre question de nature politique ou judiciaire. Le Gouvernement soudanais demeure dans l'obligation de respecter les décisions adoptées par le Conseil ainsi que tous les engagements qu'il a pris en vertu de divers accords et instruments internationaux. En outre, il a pour obligation de protéger sa population et de respecter les normes du droit international, en particulier le droit international humanitaire.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement du Royaume-Uni se félicite de l'adoption unanime, aujourd'hui, de la résolution 1870 (2009), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). L'appui unanime du Conseil à l'Accord de paix global et au processus de paix Nord-Sud est un signal important envoyé au Gouvernement soudanais et à la communauté internationale dans son ensemble.

L'Accord de paix global a mis fin à l'une des guerres civiles les plus longues et les plus sanglantes qu'ait connues l'Afrique, et il demeure la pierre angulaire de la paix et de la sécurité au Soudan.

Comme l'indique clairement la résolution 1870 (2009), la mise en œuvre de l'Accord de paix global est parvenue à une étape critique, et des tests importants l'attendent avec les élections, le processus de désarmement et de réintégration des ex-combattants, l'instauration d'une sécurité véritable dans les zones frontalières, le recensement national, – d'ailleurs sur ce point, dans la résolution, le Conseil se déclare préoccupé par le retard intervenu dans l'annonce des résultats –, et le référendum sur l'unité, qui doit avoir lieu en janvier 2011.

Compte tenu de l'expulsion récente du Soudan de 13 organisations non gouvernementales internationales, le Royaume-Uni se félicite tout particulièrement que la résolution souligne qu'il importe de fournir une aide humanitaire aux populations civiles dans l'ensemble du Soudan. Ces expulsions n'affectent pas seulement la population du Darfour, mais également la livraison de l'aide humanitaire dans tout le pays, y compris dans les trois zones situées le long de la frontière entre le nord et le sud du pays.

La résolution 1870 (2009) prie instamment le Soudan d'appuyer l'approche de l'action à trois volets définie par le Secrétaire général pour assurer la continuité de l'assistance humanitaire. Le premier de ces volets consiste pour le Soudan à revenir sur sa décision d'expulser les organisations non gouvernementales. Le Royaume-Uni réitère aujourd'hui sa condamnation de cette décision et, conformément à la résolution 1870 (2009), prie instamment le Soudan de l'annuler. Nous espérons que le Soudan répondra à l'appel du Conseil.

Enfin, le Royaume-Uni se félicite également que la résolution prie le Secrétaire général de définir des étalons pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la MINUS et d'évaluer, dans ses prochains rapports périodiques, ces progrès par rapport aux étalons définis. Cette demande du Conseil concernant la MINUS reprend des demandes similaires faites à d'autres missions de maintien de la paix, telles la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République

démocratique du Congo. Elle représente une avancée importante dans les efforts déployés par le Conseil pour améliorer l'efficacité et les orientations des activités de maintien de la paix des Nations Unies sur tout le continent africain.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption unanime de la résolution 1870 (2009). Nous espérons vivement que l'Accord de paix global continuera à être mis en œuvre de manière continue et efficace, et nous demandons instamment qu'un appui encore plus ferme soit accordé à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui joue un rôle déterminant à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde préoccupation devant l'expulsion d'importantes organisations non gouvernementales décidée par le Soudan, et qui affecte gravement les efforts humanitaires et de reconstruction dans l'ensemble du pays, y compris dans les trois zones de transition. Nous sommes également préoccupés par les répercussions que cette expulsion aura sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Le Japon appuie l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement soudanais pour qu'il revienne sur sa décision. Encouragée et promue par l'ONU et par le Gouvernement soudanais, la coopération en vue de remédier aux insuffisances humanitaires, notamment avec la mission d'évaluation technique conjointe, est un pas en avant très positif. Toutefois, il n'est pas clairement établi que ces lacunes humanitaires pourront être comblées de cette manière. Nous demandons instamment au Gouvernement soudanais de créer un climat sûr pour que les activités humanitaires puissent se dérouler sans heurts.

Dans la mesure où la mise en œuvre de l'Accord de paix global est parvenue à une étape critique, il est indispensable d'accélérer le processus politique. Nous exhortons les deux parties à redoubler d'efforts à cette fin, et nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer ces efforts.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'autre orateur sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 45.